

**AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'APPLICATION
A MARCY L'ETOILE
DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU**

Séance plénière du 19 septembre 2017

En application de l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet d'extension de l'application du règlement du service de l'eau sur le territoire de la Commune de Marcy L'Etoile. Le règlement visé est celui approuvé par délibération n°2016-1477 du Conseil métropolitain en date du 19/09/2016.

Au vu de l'exposé oral fait par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 41 voix exprimées

- 41 voix favorables (unanimité)

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur l'extension du règlement du service de l'eau sur le territoire de la Commune de Marcy L'Etoile.